

SPECTRUM RX3600

AGENT MICROBIOCIDE

Solution

INDUSTRIEL

DANGER



POISON

CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE:

Bis(trichlorométhyl) sulfone.....20,0%
Chlorure de N-alkyl (C12-40%, C14-50%, C16-10%)
diméthyl benzyl ammonium.....15,2%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 16113
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET: 20L, 205L, 1135L

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT: Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles en contactant Solenis Canada ULC.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. CAUSE DES LÉSIONS OCULAIRES ET DES IRRITATIONS CUTANÉES. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou

les vêtements. Ne pas inhaler vapeurs ou brouillards. Fournir une ventilation adéquate. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon, une chemise à manches longues et des chaussures et des bas lors des opérations de mélange, de chargement et de nettoyage ainsi que lors des réparations. Jeter les vêtements et toute autre matière absorbante qui ont été mouillés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne pas les réutiliser. L'utilisateur devrait se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. L'utilisateur devrait retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau.

Le présent produit renferme un distillat de pétrole, qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, rejet de déchets ou nettoyage de l'équipement.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

Solenis Canada ULC
942 Brant Street
Burlington, ON L7R 2J7
Téléphone: 1-905-632-7861
Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour le poisson et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les réseaux d'égouts sans avoir avisé au préalable les autorités de la station d'épuration des eaux usées. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES DANGEREUSES: Ne pas utiliser, verser ou entreposer près de la chaleur ou des flammes nues.

ENTREPOSAGE: Garder le contenant bien fermé. Protéger contre le gel. Entreposer dans un endroit sec. Ne pas entreposer à des températures élevées.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Ce produit aide à contrôler les bactéries et champignons microscopiques indésirables dans les circuits des usines de pâtes et papiers. Les additions peuvent se faire en continu ou de façon intermittente selon la gravité du problème et les débits du système à traiter. Le produit doit être ajouté à un taux qui contrôle de façon appropriée tel que déterminé par les taux d'ATP, les comptages de colonies, ou toute autre méthode de mesure. Un bon programme de mesure de la contamination va empêcher un emploi excessif de produit dans le système. **LES CIRCUITS FORTEMENT ENCRASSÉS** doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

NOTE: Ce produit ne doit pas être utilisé dans la production de papier ou de cartonnage qui entre en contact avec la nourriture.

Si le produit est appliqué manuellement, un masque anti-poussière ou anti-brouillard doit être porté pendant l'application.

CONTRÔLE DES BOUES

Le produit doit être ajouté directement au système de l'usine de pâtes et papiers. Appliquer à un point du système où un mélange uniforme est assuré.

MÉTHODE INTERMITTENTE OU CHOC

Les périodes d'application des doses doivent être déterminées selon le temps de rétention dans le système traité et prendre en considération le nombre de cycles. La concentration (ppm) doit être calculée d'après le volume traité pendant une période de temps donnée.

DOSE INITIALE: La dose initiale est ajoutée pour amener le système rapidement à la concentration qui sera maintenue au moyen de la dose subséquente. Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 10 à 50 ppm. Ajouter directement au système d'additifs au taux de 20 à 100 ppm. La dose initiale n'a pas besoin d'être supérieure à la dose subséquente si les tests préalables n'en indiquent pas la nécessité.

DOSE SUBSÉQUENTE: Ajouter ce produit au taux de 3 à 40 ppm. Ajouter au système d'additifs au taux de 24 à 100 ppm. La dose subséquente doit être répétée à intervalles précis au cours de la journée pour maintenir l'intégrité du système.

MÉTHODE EN CONTINU

DOSE INITIALE: La dose initiale est ajoutée pour amener le système rapidement à la concentration qui sera maintenue au moyen de la dose subséquente. Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 3 à 50 ppm. Ajouter au système d'additifs au taux de 15 à 100 ppm. La dose initiale n'a pas besoin d'être supérieure à la dose subséquente si des tests préalables n'en ont pas indiqué la nécessité.

DOSE SUBSÉQUENTE: Ajouter ce produit au taux de 3 à 30 ppm. Ajouter directement au système d'additifs au taux de 24 à 80 ppm. La dose subséquente doit être maintenue au cours de la journée.

Solenis Canada ULC
942 Brant Street
Burlington, ON L7R 2J7
Téléphone: 1-905-632-7861
Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))